



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### République centrafricaine

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Dans sa résolution [2448 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2019 et m'a prié de rendre compte tous les trois mois de l'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport fait le point sur les principaux faits survenus en République centrafricaine depuis mon rapport du 17 juin ([S/2019/498](#)) et contient des recommandations concernant la prorogation du mandat de la MINUSCA.

#### II. Situation politique

2. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine grâce aux efforts considérables déployés par le Gouvernement, notamment la mise en place des mécanismes de suivi. Les atteintes à la sécurité et les violations des droits de l'homme liées au conflit ont diminué. D'importants problèmes subsistent néanmoins, notamment des exactions contre des civils et des affrontements violents entre groupes armés signataires. La défiance de la population envers l'Accord a persisté, en particulier au sein de l'opposition, alors que des préparatifs essentiels ont commencé en vue des élections présidentielle, législatives et locales prévues pour 2020 et 2021, lesquelles font partie intégrante d'un processus politique inclusif indispensable pour consolider la démocratie et garantir la stabilité politique.

##### Processus de paix

3. Pour la première fois depuis la signature de l'Accord, des représentants du Gouvernement et de 13 des 14 groupes armés signataires se sont rencontrés à Bangui les 23 et 24 août, lors d'une réunion coprésidée par le Premier Ministre Firmin Ngrebada et le Représentant spécial et Chef du Bureau de l'Union africaine en République centrafricaine. Mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, ainsi que des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de l'Angola, du Cameroun, de la Guinée équatoriale, de la République démocratique du Congo et du Tchad étaient également présents. Les parties sont convenues, entre autres, de mettre fin aux violences contre les civils, d'accélérer la cessation des



hostilités et le rétablissement de l'autorité de l'État et d'améliorer la communication. Ils ont souligné la nécessité de sanctionner les signataires qui ne respectaient pas leurs engagements.

4. La plupart des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord sont opérationnels, bien que la participation des femmes à ces mécanismes soit limitée. Le Comité exécutif de suivi, organe de décision suprême, s'est réuni les 14 juin, 31 juillet et 27 septembre pour examiner les violations de l'Accord. Les représentants du Gouvernement et de la société civile ont appelé les garants et les facilitateurs, dont la MINUSCA, à jouer un rôle plus proactif, notamment à appliquer des mesures de rétorsion à l'égard des contrevenants, conformément à l'article 35 de l'Accord.

5. Mon Représentant spécial et les garants de l'Accord, à savoir l'Union africaine et la CEEAC, ont fait des efforts considérables pour amener les signataires à maintenir leur engagement en faveur de l'Accord. Leurs représentants ont effectué plusieurs visites conjointes dans les zones contrôlées par des groupes armés signataires, y compris avec des représentants du Gouvernement, afin de renforcer l'engagement de ces groupes en faveur de l'Accord, en insistant sur la nécessité de participer au programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, et de mettre fin aux violations de l'Accord.

6. Le 18 juin, une délégation conjointe a rencontré le chef du groupe Retour, réclamation et réhabilitation dans la préfecture de l'Ouham-Pendé pour donner suite aux demandes du Gouvernement et de la communauté internationale, qui exigent que le groupe dépose les armes et livre les responsables des massacres commis en mai près de Paoua. Le 29 juin, le chef du groupe a accepté de commencer le processus de désarmement et la démobilisation, qui a été suivi par 58 combattants. Il s'est ensuite détourné de ses engagements, annonçant le 4 septembre qu'il quittait ses fonctions de conseiller militaire chargé de l'Unité spéciale mixte de sécurité pour le nord-ouest.

7. En juin, une délégation conjointe a rencontré le chef de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) dans la préfecture de la Ouaka et l'a exhorté à lever les barrières illégales, à mettre fin à la taxation illicite et à libérer les bâtiments administratifs occupés. L'UPC a démantelé cinq postes de contrôle et évacué le bâtiment de la gendarmerie à Ngakobo. Elle a réaffirmé que les Unités spéciales mixtes de sécurité devaient être mises en place avant que ses combattants ne participent au programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

8. Le 30 août, une délégation conjointe s'est rendue à Kaga Bandoro, dans la préfecture de la Nana-Grébizi, pour rencontrer le chef du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC). Celui-ci a fait savoir que son groupe était disposé à commencer les activités de désarmement et de démobilisation mais a demandé davantage d'informations sur les conditions de réintégration des ex-combattants et des membres des Forces de défense et de sécurité nationales qui ont rejoint des groupes armés.

9. Le 15 juillet, le Ministre de la justice a présidé la session inaugurale du comité national chargé de superviser les comités préfectoraux. L'Union africaine et la CEEAC ont demandé au Comité de jouer un rôle plus proactif dans la résolution des problèmes existants, y compris les violations. Au 1<sup>er</sup> octobre, 15 des 17 comités préfectoraux et 14 des 17 comités techniques de sécurité étaient opérationnels, grâce à l'appui du Gouvernement et de l'ONU.

10. Des progrès notables ont été accomplis s'agissant de mener à terme la phase de lancement des premières Unités spéciales mixtes de sécurité. Le 4 juillet, le Premier Ministre a pris un décret portant création de comités stratégiques et techniques chargés de planifier la mise en place rapide de ces Unités. Un site d'entraînement est en cours de construction à Bouar et les ex-combattants qui constitueront la première

unité ont été sélectionnés. La mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA) a achevé en août un programme de formation de formateurs dont ont bénéficié 30 instructeurs des Forces de défense et de sécurité nationales. Une formation de deux mois sera organisée à partir d'octobre pour la première unité.

11. La Mission a redoublé d'efforts pour diffuser l'Accord auprès d'organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes et des groupes religieux. Trois campagnes ont été menées à cette fin, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Après avoir formé des représentants de 15 organisations de la société civile, la Mission et l'équipe de pays ont mené des campagnes auprès des communautés et des autorités locales, ce qui a permis d'améliorer l'appropriation et la compréhension de l'Accord.

12. En marge de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai organisé une réunion de haut niveau sur la République centrafricaine avec le Président de la République centrafricaine, Faustin Archange Touadéra, le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Ahmad Allam Mi. Les participants à cette réunion ont discuté de la mise en œuvre de l'Accord et souligné la nécessité d'intensifier encore la coopération nationale, régionale et internationale pour consolider la paix et renforcer le développement et l'action humanitaire.

13. Du 5 au 7 octobre, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, mon Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, et le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, Koen Vervaeke, se sont rendus en République centrafricaine pour faire le point sur la mise en œuvre de l'Accord. Ils ont rencontré des représentants du Gouvernement, des partis politiques et de la société civile, ainsi que de missions diplomatiques et d'organisations internationales. Ils ont appelé tous les signataires à respecter leurs engagements, à mettre immédiatement fin à la violence, à promouvoir le dialogue et à assurer la mise en œuvre rapide des Unités spéciales mixtes de sécurité. Ils ont encouragé l'adoption de projets de loi essentiels à la mise en œuvre de l'Accord et à la tenue d'élections pacifiques, inclusives et crédibles, en soulignant que celles-ci devaient se tenir dans les délais prévus par la Constitution. La délégation a en outre appelé les parties concernées à faire en sorte que le pays puisse bénéficier plus rapidement des dividendes de la paix et a encouragé le déploiement des forces de sécurité et la mise en place de l'administration de l'État dans le cadre de l'Accord. Elle a souligné que ceux qui violaient l'Accord devraient être sanctionnés et que la MINUSCA devait faire preuve de souplesse pour préserver l'intégrité de l'Accord. Elle a insisté sur le fait que la communauté internationale maintenait son appui au processus.

### **Évolution de la situation politique**

14. Les faits nouveaux liés à l'Accord et au processus électoral ont dominé la période considérée, contribuant à un contexte politique de plus en plus tendu, caractérisé par un manque de confiance, certains partis cherchant à consolider leur avantage politique. La MINUSCA a continué de dialoguer avec des acteurs de la scène politique et des partenaires sociaux afin de parvenir à un consensus sur le processus électoral.

15. Le 19 juillet, l'Assemblée nationale a adopté le Code électoral modifié à la suite de la décision rendue le 5 juin par la Cour constitutionnelle, qui avait estimé que certains aspects du Code étaient inconstitutionnels. Le Code a été déclaré conforme à la Constitution le 14 août, à la suite de la révocation de certains articles, dont l'un

imposait aux membres du Gouvernement de démissionner de leurs fonctions pour pouvoir se présenter aux élections législatives. En outre, les partis politiques sont désormais tenus de veiller à ce qu'au moins 35 % de leurs candidats soient des femmes. Le Président Touadéra a promulgué le code le 20 août.

16. Les tensions se sont poursuivies entre le Gouvernement et E Zingo Biani-Front uni pour la défense de la nation, une coalition d'opposition composée de politiques, de personnes issues de la société civile et de syndicalistes, créée en mai pour protester contre les concessions faites par le Gouvernement aux groupes armés dans le cadre de l'Accord, entre autres préoccupations politiques et de gouvernance. Le groupe a dénoncé la nomination au Gouvernement de membres de groupes armés, qualifiant cette décision de « haute trahison ». Les tentatives faites par des responsables gouvernementaux pour engager le dialogue avec le groupe ont échoué. Le Mouvement des Requins de Centrafrique, un groupe amorphe apparu pour contrer E Zingo Biani, a annoncé sa dissolution en juillet.

17. Du 12 au 18 août, le Kwa Na Kwa, l'ancien parti au pouvoir, a tenu sa troisième convention, au cours de laquelle il a annoncé son départ de la majorité présidentielle et son intention de rejoindre l'opposition. Il a également annoncé que l'ancien Président, François Bozizé, serait son candidat à la prochaine élection présidentielle, réitérant sa demande que le Gouvernement autorise M. Bozizé, qui fait toujours l'objet d'un mandat d'arrêt national et de sanctions internationales, à retourner dans le pays.

18. Le 30 juillet, le président du parti d'opposition Union pour le renouveau centrafricain, Anicet Georges Dologuélé, a publiquement déploré la corruption au sein du Gouvernement, en réaction aux conclusions d'une enquête parlementaire sur les activités minières aurifères menées par des sociétés étrangères dans la préfecture de l'Ouham-Pendé. Le rapport d'enquête a mis en évidence des anomalies juridiques dans l'octroi des permis d'exploitation minière et les conséquences négatives des activités minières sur l'environnement et la santé.

19. L'ancien président de l'Assemblée nationale, Abdou Karim Meckassoua, a continué de s'opposer publiquement au Gouvernement. Le 17 août, il a affirmé que la Cour des comptes l'avait excusé des allégations qui avaient conduit à sa destitution en tant que président de l'Assemblée. Il a appelé à une réforme de la gouvernance, alléguant une mauvaise gestion de l'Assemblée.

### **Préparation des élections**

20. L'Autorité nationale des élections a commencé les préparatifs en vue de l'inscription des électeurs, qui doit avoir lieu de janvier à avril 2020. Le Gouvernement s'est engagé à lui verser environ 2 millions de dollars sur les 49 millions nécessaires aux opérations électorales.

21. Le 5 septembre, le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont signé un descriptif de projet portant création d'un panier de fonds d'environ 42 millions de dollars au titre de l'appui des Nations Unies aux élections. L'Union européenne s'est engagée à verser 17 millions de dollars (en mars 2020) et le PNUD 2 millions de dollars, laissant un déficit de financement de 23 millions de dollars à ce stade. Aucune autre promesse de don n'a été faite à ce jour, ce qui risque de compromettre la tenue d'élections crédibles dans les délais fixés.

22. Au 1<sup>er</sup> octobre, le processus d'achat du matériel nécessaire à l'inscription des électeurs, qui dure généralement trois mois, n'avait pas commencé faute de ressources. En cas de retard dans l'établissement des listes électorales, toutes les échéances du calendrier électoral devraient être repoussées. Le Gouvernement et les partenaires continuent de souligner que l'appui indéfectible de la MINUSCA est

essentiel tout au long du processus électoral étant donné les capacités limitées des parties prenantes nationales et les importants défis techniques, logistiques, opérationnels et de sécurité.

### **Dialogue local et réconciliation**

23. Vingt-neuf comités locaux de paix et de réconciliation ont été créés à travers tout le pays, notamment à Bambari, Bangassou, Bouar, Bossangoa, Bria, Kaga Bandoro, Paoua et Sibut. La MINUSCA a continué d'appuyer les autorités locales dans le dialogue qu'elles ont engagé pour réconcilier notamment les communautés musulmane et chrétienne et faciliter le retour des personnes déplacées dans le troisième district de Bangui. La MINUSCA a soutenu le dialogue intercommunautaire pour désamorcer les tensions à la suite des affrontements qui ont opposé des bandes criminelles et des commerçants locaux en juillet dernier. La MINUSCA a lancé un projet de police de proximité auquel participe le commissariat du troisième district en vue de renforcer la mobilisation de la population et la confiance dans les forces de sécurité nationales. La MINUSCA a intensifié son appui au dialogue intercommunautaire à Birao à la suite des affrontements armés et des déplacements de civils.

## **III. Conditions de sécurité**

24. Les violations de l'Accord sont passées de 230 en avril à 104 en septembre. Toutefois, les activités menées par des groupes armés en violation de l'Accord se sont poursuivies, notamment la violence contre les civils, la taxation illégale et l'obstruction à l'autorité de l'État. Après une diminution des actes de violence en juin et en juillet, leur nombre est reparti à la hausse en août et en septembre, y compris dans des zones qui n'avaient jusqu'alors pas été touchées par le conflit. Le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) est responsable de la plupart des violations signalées contre des civils, suivi par des groupes anti-balaka signataires et non signataires.

25. Les affrontements les plus importants depuis juin ont eu lieu dans la préfecture de la Vakaga entre le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) et le FPRC. Le 14 juillet, ils se sont affrontés à Am Dafok, où neuf combattants ont péri. Le FPRC a renforcé sa position à Birao avec 80 combattants de Ndélé. Le meurtre du fils du sultan de Birao par des membres du FPRC, le 31 août, a été suivi de deux jours d'affrontements au cours desquels un civil et 24 combattants ont été tués. On estime en outre à 13 000 le nombre de civils déplacés qui ont cherché refuge à proximité du complexe de la MINUSCA et de l'aéroport. L'Union africaine, la CEEAC et la MINUSCA ont dénoncé ces affrontements et exigé la cessation immédiate des hostilités. Malgré l'engagement de mon Représentant spécial et du Représentant spécial de l'Union africaine auprès du chef militaire du FPRC, le groupe a lancé, le 14 septembre, une attaque contre les positions du MLCJ, au cours de laquelle 39 combattants ont été tués. À ce jour, 24 000 civils ont été contraints de quitter leur foyer.

26. La MINUSCA a maintenu une solide présence sur le terrain pour protéger les civils, prévenir de nouveaux heurts et faciliter le travail humanitaire, notamment en acheminant des fournitures humanitaires par avion, en déployant une force de réaction rapide et en procédant à une évaluation des risques liés aux munitions non explosées. Elle a renforcé le dialogue avec les personnes déplacées, les autorités locales et la société civile. Elle a pris des mesures visant à atténuer le risque de conflit ethnique dans d'autres régions en renforçant les réseaux d'alerte rapide dans les zones

sensibles, en déployant davantage de missions de protection et en élaborant des procédures destinées à mieux protéger les civils.

27. Des groupes anti-balaka, le FPRC et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) ont attaqué des organisations humanitaires à sept reprises entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> octobre dans et autour de Bangafo, dans la préfecture de l'Ouham. Les 4 et 7 août, l'ex-Séléka y a érigé deux nouveaux postes de contrôle. Le 7 septembre, la MINUSCA a déployé une unité de police constituée pour renforcer la protection dans les camps de personnes déplacées.

28. Les MPC et le FPRC ont continué de renforcer leur présence au nord de Paoua. Le 15 juillet, des combattants présumés du MPC ont tendu une embuscade à des villageois et pillé des villages de la région. Pendant la semaine du 22 juillet, les civils et le personnel humanitaire n'ont pas été en mesure de circuler librement entre Kouki et Markounda en raison d'un différend relatif au contrôle d'un nouveau site minier.

29. À la suite de la publication d'un communiqué du chef du FPRC, le 19 juillet, le groupe a levé 18 barrages autour de Bamingui-Bangora et entre Bria et Ippy, et évacué 13 bâtiments publics à Birao, dans la préfecture de la Vakaga. Le 26 juillet, le FPRC a publié un communiqué de presse dans lequel il annonçait la cessation permanente des hostilités. Au cours de la période à l'examen, le FPRC a commis au moins 100 violations contre des civils et a continué d'exploiter un centre de détention à Kaga Bandoro avec le MPC. Il a également continué de détenir illégalement des civils à Bria. Le 21 juin, un haut responsable du FPRC a publié un communiqué dans lequel il déclarait illégalement que tout mouvement de troupes dans la préfecture de la Haute-Kotto devait être préalablement approuvé par le FPRC.

30. Le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a poursuivi ses mouvements de troupes et continué de harceler les civils autour de Boukaya et Nguio-Bouar malgré les engagements pris en juin pour mettre fin aux hostilités. Il a renforcé ses positions autour des sites miniers de Dilapoko, Amada-Gaza et Abba en juin et juillet et a commencé à taxer illégalement les habitants de la région de Baboua. Le groupe a maintenu sa présence à Bang, Ngaoundaye et Niem-Yelewa, mais n'est pas retourné à Létélé et Boukaya, d'où il avait été chassé par la MINUSCA en mai.

31. Le 26 septembre, la MINUSCA a lancé une opération contre le groupe Retour, réclamation et réhabilitation dans les préfectures de l'Ouham-Pendé, de la Nana-Mambéré et de la Mambéré-Kadéï pour protéger les civils, confiner les combattants dans des zones désignées et contraindre le groupe à respecter l'Accord, notamment le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Au cours de cette opération, qui a fait une dizaine de blessés parmi les combattants sans qu'aucune victime civile n'ait été à déplorer, des membres du groupe ont été expulsés de trois bases et du matériel et des armes ont été saisis. Le 27 septembre, un hélicoptère de la MINUSCA s'est écrasé près de Bouar. Les quatre Casques bleus qui se trouvaient à bord ont péri dans l'accident. Le 5 octobre, le groupe Retour, réclamation et réhabilitation a attaqué une patrouille de la MINUSCA près de Niem. Il n'a été fait état d'aucune victime.

32. Au cours de la période considérée, l'UPC aurait commis au moins 40 violations contre des civils dans les préfectures de la Ouaka et de la Basse-Kotto. Elle a multiplié les mouvements de troupes et renforcé sa position à Alindao, où 100 nouveaux combattants sont arrivés le 18 juin. Elle a rétabli sa présence à Bambari après en avoir été chassée par la MINUSCA en janvier. À la suite de l'intervention du Gouvernement, de l'Union africaine, de la CEEAC et de la MINUSCA, le groupe a levé deux barrages le long de l'axe Alindao-Bambari en juillet et a restitué un poste de police et une école. L'UPC tient toujours environ 92 barrages. De juillet à septembre, elle a recruté des combattants à Obo et Mboki dans la préfecture du

Haut-Mbomou. En août, les autorités locales ont signalé la présence de membres de l'UPC dans la région de Bambouti, près de la frontière avec le Sud-Soudan. Sous la pression de la MINUSCA, des éléments de l'UPC ont reculé vers l'ouest en direction de leurs positions précédentes au début de septembre. En août, dans la sous-préfecture de Mingala, des membres de l'UPC ont pris le contrôle d'un site minier, entraînant le déplacement de civils. Le 27 septembre, des heurts ont éclaté entre l'UPC et des anti-balaka dans le village de Bangao. Quinze civils ont été tués lors de ces affrontements et 28 bâtiments ont été détruits, dont une mosquée.

33. La situation à Bangui est restée globalement calme, malgré une légère hausse de la criminalité. Dans le troisième district, des affrontements armés entre des commerçants arabes et une bande criminelle les 10 et 11 juillet ont fait 11 morts, dont trois civils, et 26 blessés. La MINUSCA a déployé sa force opérationnelle interarmées et des forces de réaction rapide pour contenir la situation, qui a été réglée par l'instauration d'un dialogue au sein de la communauté.

#### IV. Concertation régionale

34. La commission mixte de coopération entre la République centrafricaine et la République du Congo, réunie pour la première fois depuis 32 ans, a tenu sa cinquième session les 5 et 6 août à Bangui. Des accords ont été conclus en matière de lutte contre le braconnage et le trafic d'espèces sauvages, l'interconnectivité numérique, la santé, les infrastructures routières et les industries extractives. Des sous-comités mixtes ont été créés, notamment sur les frontières et la coopération en matière de sécurité et de défense. En marge de cette session, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a facilité la signature d'un accord tripartite sur le rapatriement volontaire des réfugiés se trouvant en République du Congo.

35. Invoquant l'insécurité croissante et l'impossibilité de contenir le vol de bétail transfrontalier, le Gouvernement tchadien a fermé sa frontière au nord de Paoua et à proximité de Goré le 24 juin. La frontière au niveau de Bembéré a été rouverte officieusement le 16 septembre. Pour sa part, le Gouvernement soudanais a fermé sa frontière au niveau d'Am Dafok à la fin de septembre.

#### V. Situation humanitaire

36. La situation humanitaire a quelque peu évolué, l'accès s'étant amélioré et les retours ayant augmenté. Le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire est tombé de 2,9 à 2,6 millions, et des retours à petite échelle ont commencé dans les préfectures du Mbomou, du Haut-Mbomou, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Au 1<sup>er</sup> septembre, 355 000 personnes avaient regagné leur région d'origine, soit une augmentation de 18 % par rapport à la même période en 2018. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a facilité le retour de 7 142 réfugiés (dont 48 % de femmes), principalement dans la préfecture de la Lobaye, soit une augmentation de 400 % par rapport à 2018. Plus de 90 000 réfugiés sont rentrés volontairement, essentiellement dans les préfectures de la Sangha-Mbaéré, de la Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré, de l'Ouham-Pendé, de l'Ouham, de la Nana-Grébizi, de la Basse-Kotto, de la Ouaka et de Bamingui-Bangoran.

37. Un cinquième de la population est toujours déplacée : au 31 août, on recensait 581 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays et plus de 605 000 réfugiés. Des opérations d'urgence ont dû être menées pour venir en aide à plus de 24 000 personnes nouvellement déplacées à Birao. Les conditions nécessaires à des retours volontaires

complets et durables dans la sécurité et la dignité n'étaient pas réunies du fait de l'insécurité. Les problèmes de protection continuent de faire obstacle à la mise en œuvre de solutions durables, les rapatriés retrouvant souvent leur logement pillé, détruit ou occupé.

38. Les intervenants humanitaires continuent d'opérer dans un environnement complexe et instable. La diminution relative des affrontements dans certaines zones a permis aux humanitaires d'atteindre sporadiquement des lieux auparavant inaccessibles, en particulier dans les préfectures de la Basse-Kotto, du Mbomou, du Haut-Mbomou et de la Haute-Kotto. Au 1<sup>er</sup> septembre, une aide était parvenue à 1,1 million de personnes, contre 700 000 au cours de la même période en 2018. L'amélioration de l'accès a entraîné une augmentation de 6 % du nombre de personnes présentant des besoins aigus.

39. Les difficultés d'accès, les capacités limitées des pouvoirs publics et l'absence de développement entraînent un risque de propagation de maladies et d'épidémies. Le plan de préparation à la lutte contre la maladie à virus Ebola a été approuvé par le Ministère de la santé et de la population en septembre, à la suite de quoi la décision a été prise de renforcer la surveillance et la préparation dans 15 districts sanitaires considérés comme prioritaires. L'équipe de pays pour l'action humanitaire a établi un plan d'opérations de trois mois pour appuyer le Ministère, et la MINUSCA s'emploie à élaborer des plans d'évaluation des risques et des plans d'urgence en prévision d'une éventuelle épidémie d'Ebola.

40. La République centrafricaine est demeurée l'un des pays les plus dangereux pour le personnel humanitaire. Bien que le nombre d'attaques visant le personnel, les locaux et les biens des organisations humanitaires ait diminué depuis janvier (188 attaques entre janvier et août contre 277 au cours de la même période en 2018), trois agents humanitaires ont été tués en 2019. La gravité des attaques a augmenté et le nombre d'intervenants blessés a plus que doublé (28 contre 13 en 2018).

41. Quelque 430,7 millions de dollars sont nécessaires pour apporter une aide essentielle à 1,7 million de personnes extrêmement vulnérables au titre du plan de réponse humanitaire de 2019. Au 7 octobre, le plan était financé à hauteur de 52 %. Pour la population, l'aide humanitaire internationale demeure le principal filet de sécurité sociale, pour ne pas dire le seul.

## **VI. Protection des civils**

42. Conformément à sa stratégie, la MINUSCA a renforcé ses systèmes d'alerte rapide en mettant l'accent sur l'analyse des menaces, la mobilisation de la population et la prévention des conflits. Elle a également revu ses dispositifs d'alerte rapide à la lumière du rôle que jouaient les comités de mise en œuvre préfectoraux en matière de dialogue et de prévention des conflits.

43. La MINUSCA a continué de déployer des équipes à Batangafo (préfecture de l'Ouham) et à Alindao (préfecture de la Basse-Kotto), où elle n'a pas de présence civile permanente, afin que celles-ci puissent y mener des activités d'alerte rapide et de prévention des conflits. Le 30 juin, une équipe a été déployée à Bocaranga (préfecture de l'Ouham-Pendé) pour assurer une protection renforcée durant les opérations de désarmement et de démobilisation des groupes armés signataires. Depuis le déclenchement des hostilités à Birao, la MINUSCA a assuré la sécurité des personnes déplacées qui cherchaient refuge près de ses bases et dans les environs et établi un dialogue avec les deux factions et les dirigeants communautaires en vue de limiter au maximum les pertes civiles.



44. La MINUSCA a renforcé la formation du personnel en tenue dans le domaine de la protection des civils. Depuis janvier, 98 membres du personnel ont reçu une formation tactique. La Mission a également organisé des séances de formation préalables au déploiement à l'aide du module de formation intégrée sur la protection des civils qu'elle a mis au point.

## **VII. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit**

### **Extension de l'autorité de l'État**

45. Au 1<sup>er</sup> octobre, tous les préfets et plus de 90 % des sous-préfets occupaient leurs fonctions dans les 16 préfectures. Des progrès ont été observés dans le déploiement des ministères sectoriels. Un récent recensement a permis d'établir que 3 418 fonctionnaires (dont 386 femmes) étaient en poste dans l'ensemble du pays, contre 1 315 en 2015. Ce chiffre demeure nettement inférieur à l'objectif de 6 500 fonctionnaires d'ici à 2020 énoncé dans la stratégie nationale pour le rétablissement de l'autorité de l'État. Le Gouvernement continue de se heurter à des difficultés, notamment le manque d'infrastructures et de ressources financières, l'insécurité et l'obstruction à laquelle se livrent les groupes armés.

46. Le Gouvernement a diffusé la charte des fonctionnaires aux niveaux préfectoral et local avec l'appui de la MINUSCA. Le 24 juin, des ministres résidents ont été affectés par décret présidentiel dans les 16 préfectures afin de renforcer la présence de l'État. La Mission a facilité une série de visioconférences entre le secrétariat technique du mécanisme de mise en œuvre de l'Accord et les préfets sur les orientations relatives aux priorités politiques en matière de services sociaux et d'extension de l'autorité de l'État. Une base de données électronique gouvernementale pour le suivi du déploiement des fonctionnaires, créée en août avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD, permettra au Gouvernement de contrôler plus efficacement la présence des fonctionnaires et de revoir les décisions stratégiques en fonction des déploiements futurs.

### **Réforme du secteur de la sécurité**

47. En juin 2019, avec l'aide de la MINUSCA, le Gouvernement a achevé la campagne menée à l'échelle nationale pour faire connaître le code de justice militaire et promouvoir le respect des normes juridiques et des normes relatives aux droits de la personne par les membres du personnel en tenue. Cette campagne a touché 2 448 agents, dont 456 femmes.

48. Le 25 juillet, le plan d'action relatif au Comité national de lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres a été adopté par l'Assemblée nationale et approuvé par le Président Touadéra. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a appuyé son élaboration.

### **Forces armées nationales et Forces de sécurité intérieure**

49. Les Forces armées centrafricaines et les Forces de sécurité intérieure ont poursuivi leur déploiement avec le soutien de la MINUSCA, mais les progrès ont été lents. Les Forces armées se sont déployées à Birao et à Bria, où elles n'étaient plus présentes depuis la crise ; 1 346 de leurs membres sont désormais répartis sur 20 sites, contre 855 sur 3 sites au cours de la période précédente. La population locale aurait accueilli leur présence avec satisfaction. En août, le Gouvernement s'est vu offrir 4 695 armes par la Fédération de Russie, qui a également assuré la formation tactique d'environ 175 membres des Forces armées provenant d'unités formées par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine.

Le 13 août, la France a fait don de 2 800 chargeurs en complément des fusils offerts en décembre. À ce jour, la mission militaire de formation a formé 4 104 membres des Forces armées. Le 24 juin, elle a commencé à former 1 020 nouvelles recrues à Bangui et à Bouar à l'issue de la campagne nationale de recrutement.

50. Le nombre de membres des Forces de sécurité intérieure déployés à l'extérieur de Bangui est demeuré stable – 1 075 au 1<sup>er</sup> octobre contre 1 024 en juin –, et du personnel a également été déployé dans des zones où les Forces de sécurité n'étaient plus présentes depuis la crise, notamment à Birao et à Obo. Les gendarmes et les agents de police recrutés en 2018 n'ont pas pu se déployer dans les régions et ont continué de travailler à Bangui, faute de moyens logistiques, d'infrastructures et de matériel. La procédure de recrutement pour 2019 est terminée. Sur les 18 815 personnes qui avaient présenté leur candidature au 1<sup>er</sup> octobre, 24,7 % étaient des femmes.

51. La MINUSCA a continué d'aider le Gouvernement à enquêter sur les allégations d'infraction pénale et de manquement visant le personnel national en tenue. La Mission a appuyé les procédures de contrôle des antécédents en matière de droits de la personne ainsi que les efforts visant à renforcer le commandement, le contrôle et la supervision au niveau national. Elle a également appliqué la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le cadre de l'appui fourni à des forces autres que celles des Nations Unies.

52. Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines a construit ou remis en état des installations de stockage d'armes et de munitions destinées aux forces nationales de sécurité à Bambari, à Bangassou et à Bouar. Dix-sept membres des Forces armées centrafricaines ont été formés à la gestion des installations de stockage spécialisées et à la destruction des munitions autonomes.

### **Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration**

53. Les efforts nationaux de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration se sont intensifiés dans l'ouest du pays. Bien que la réticence du groupe Retour, réclamation et réhabilitation à participer au processus demeure très problématique, 356 combattants de 5 groupes armés ont été désarmés et démobilisés au cours de la période considérée, et 235 armes de guerre, 302 explosifs et 11 274 cartouches ont été collectés. Depuis décembre 2018, 583 combattants de 7 groupes armés le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), Révolution et justice-faction Belanga, Révolution et justice-faction Sayo, l'Union des forces républicaines fondamentales et la plupart des milices associées aux anti-balaka ont été désarmés et démobilisés. À ce jour, 178 ex-combattants ont fait savoir qu'ils souhaitaient rejoindre les futures Unités spéciales mixtes de sécurité, 83 voudraient réintégrer la vie civile et 95 aimeraient rejoindre les forces de sécurité.

54. Comme suite à la signature de l'Accord, le Gouvernement a présenté le 9 août aux groupes armés signataires un calendrier prévoyant l'achèvement des opérations de désarmement et de démobilisation des 14 groupes armés d'ici à janvier 2020. Les représentants des groupes présents ont approuvé le calendrier, à l'exception du groupe Retour, réclamation et réhabilitation.

55. La MINUSCA, avec l'appui de ses partenaires, a mené à bien toutes les activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité prévues pour 2018 et 2019. En août, elle a lancé son programme pour la période 2019-2020 dans sept sites prioritaires à travers le pays.

### Justice et état de droit

56. Si le nombre de juridictions de première instance et d'appel est resté stable, la Cour d'appel de Bouar, avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD, a examiné 29 affaires pénales durant sa session d'août ; sur les 27 affaires jugées, 2 concernaient des groupes armés. La Cour a condamné cinq membres du Mouvement national pour la libération de la Centrafrique et un membre du FDPC à 15 et 20 ans de travail forcé, respectivement. La session de la Cour d'appel de Bangui a débuté le 13 septembre et s'achèvera le 23 octobre. Seize affaires seront examinées, dont huit relatives à des groupes armés et trois à des violences sexuelles et fondées sur le genre.

57. Le 20 juin, la Cour pénale spéciale a annoncé que le Bureau du Procureur spécial avait recensé 22 affaires prioritaires. Quatre enquêtes préliminaires ont été ouvertes, des juges d'instruction ont été saisis de trois affaires précédemment portées devant des juridictions de droit commun et 27 plaintes ont été déposées directement par des particuliers. Le 6 août, le Procureur spécial a annoncé que la Cour s'était saisie de l'affaire contre des éléments du groupe Retour, réclamation et réhabilitation impliqués dans les massacres commis en mai près de Paoua. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'appuyer la Cour dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, notamment en créant un service juridique spécial pour protéger les droits des accusés. Le Président de la Cour a affecté trois avocats à ce service, qui ne compte toutefois aucune femme.

58. Le 18 septembre, le Gouvernement a adopté une politique nationale relative au secteur de la justice à l'issue d'un processus consultatif d'un an appuyé par la MINUSCA et le PNUD. Cette politique institue un cadre quinquennal pour la réforme du secteur de la justice, et certaines de ses composantes contribueront à développer des institutions judiciaires en dehors de la capitale, en vue de permettre à la population un accès à des services juridiques et de justice qui lui fait actuellement défaut.

59. La prison de Ngaragba accueille 1 103 détenus, soit plus du quadruple de sa capacité, ce qui met notamment en péril la sécurité et la santé des détenus et du personnel pénitentiaire. La réhabilitation partielle de l'annexe du camp de Roux, où sont incarcérés des détenus connus et dangereux, s'est poursuivie avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD. Le 1<sup>er</sup> juillet, 150 nouveaux agents pénitentiaires civils ont été recrutés avec le soutien de la Mission et du Programme. Quelque 3 068 personnes ont présenté leur candidature, dont 22 % de femmes.

60. Dans le cadre des mesures temporaires d'urgence relevant de son mandat, la MINUSCA a appréhendé 90 individus, dont 1 femme, soupçonnés d'avoir commis diverses infractions, notamment des meurtres, des enlèvements de personnes, des vols à main armée, des actes de torture, des pillages et des détentions illégales.

## VIII. Droits de la personne et lutte contre l'impunité

61. Si les atteintes aux droits de la personne et les violations du droit international humanitaire se sont poursuivies au cours de la période considérée, le nombre de cas et de victimes a diminué. De juin à octobre, 304 cas concernant 494 victimes ont été signalés, contre 597 cas concernant 1 077 victimes au cours de la même période en 2018. Il s'agissait notamment d'attaques contre des civils, de violences sexuelles, de restrictions à la liberté de circulation et d'enlèvements. Environ 70 % des atteintes aux droits de la personne et des violations de ces droits signalées ont été attribuées à des groupes armés signataires, les Forces armées centrafricaines ayant également été mises en cause dans d'autres affaires, notamment le meurtre d'un civil à Bambari en août.

### **Justice transitionnelle**

62. Le 20 juin, le Président Touadéra a lancé des consultations nationales sur la loi devant porter création de la future Commission vérité, justice, réparation et réconciliation comme suite à la signature de l'Accord. La MINUSCA a appuyé les consultations à Bambari, à Bangassou, à Bangui, à Berbérati, à Damara et à Sibut. La commission inclusive créée le 28 mai pour examiner les événements survenus pendant le conflit et proposer à la Commission des mesures en matière de justice a vu son mandat prorogé de 90 jours.

63. À l'issue d'une campagne de sensibilisation de cinq semaines menée par le Haut Conseil de la communication avec le soutien de la MINUSCA, le Président a lancé le 19 juillet un plan d'action national pour la prévention des discours haineux, aux termes duquel les autorités, les agents non étatiques, la société civile et les médias sont tenus de prévenir la propagation des discours haineux, des mesures doivent être prises pour s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène et un dispositif d'alerte rapide et de surveillance doit être mis en place. La MINUSCA appuie ces efforts en contribuant à l'élaboration d'un plan intégré de lutte contre l'incitation publique à la violence.

### **Violences sexuelles liées aux conflits**

64. Les violences sexuelles liées aux conflits se sont poursuivies ; la plupart des viols de filles et de femmes ont été attribués à des membres des groupes armés signataires, mais les forces armées et les forces de sécurité nationales ont également été mises en cause dans certains cas.

65. En juin, une campagne de sensibilisation relative à la résolution [2467 \(2019\)](#) sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits a été menée à Bangui en collaboration avec les maires, les chefs de quartier et des associations de jeunes et de femmes. En août, la MINUSCA a organisé à Paoua une formation sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et la lutte contre ce phénomène à l'intention de 57 anciens membres du groupe Révolution et justice-faction Sayo.

66. Comme suite à des informations faisant état de violences sexuelles généralisées le long des couloirs de transhumance au niveau de Kaga Bandoro, l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants a été déployée du 19 au 26 août avec le soutien de l'ONU. En conséquence, 59 cas de violence sexuelle ont fait l'objet d'enquêtes et 264 victimes ont été entendues ; les affaires ont été transmises au Procureur de Kaga Bandoro.

### **Sort des enfants en temps de conflit armé**

67. Le 24 juin, le FPRC, qui est inscrit sur la liste figurant dans les annexes à mon rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé, a signé le plan d'action visant à prévenir les violations graves contre des enfants et à y mettre fin. Le 21 août, après quatre années de dialogue, l'UPC a également signé le plan d'action. En juillet, 37 enfants dont 1 fille qui avaient quitté de leur propre initiative les groupes anti-balaka, le FPRC et le Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique à Bria, ont été incorporés dans des programmes de réintégration dirigés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires.

## **IX. Situation socioéconomique**

68. Dans un rapport publié en juillet, la Banque des États de l'Afrique centrale a indiqué que le taux de croissance du produit intérieur brut de la République centrafricaine était passé de 3,8 % en 2018 à 4,7 % en 2019, principalement grâce aux

secteurs du bâtiment et des travaux publics. L'excédent budgétaire escompté pour 2019 s'établit à 2,8 %, contre 0,4 % en 2018. Toutefois, le taux d'inflation a augmenté, passant de 1,7 % en 2018 à 3 % en 2019. Le taux de circulation fiduciaire a quant à lui diminué, passant de 15 % en 2018 à 9 % en 2019. La hausse du prix des biens qui en a résulté a entraîné une réduction du pouvoir d'achat des ménages et a eu une incidence négative sur l'économie locale.

69. Le 8 juillet, le comité directeur conjoint du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, présidé par le Ministère de l'économie et l'ONU, a décidé de proroger le Plan de deux ans, jusqu'en 2023, pour permettre sa pleine application et assurer sa complémentarité avec l'Accord. L'exécution du Plan national a progressé grâce au versement de près de 2,4 milliards de dollars sur une enveloppe de 3,5 milliards au 1<sup>er</sup> octobre, portant le taux d'exécution à 67 %. Ce versement ouvre la voie à une meilleure distribution des dividendes de la paix à la population, 400 projets environ étant en cours dans les domaines social et économique. La prorogation du Plan national permettra également aux acteurs du développement de concentrer leurs efforts sur les services sociaux et les secteurs productifs.

## **X. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

### **Composante militaire**

70. Au 1<sup>er</sup> octobre, la composante militaire de la MINUSCA comptait 11 299 membres (4,4 % de femmes), dont 319 officiers d'état-major et 160 observateurs militaires, pour un effectif autorisé de 11 650. Elle comprend actuellement 11 bataillons d'infanterie, 2 bataillons d'intervention rapide, 1 compagnie de forces spéciales, 1 compagnie de réaction rapide et plusieurs éléments précurseurs, dont 1 compagnie de police militaire, 5 compagnies du génie, 1 compagnie de transport lourd, 3 hôpitaux de niveau II, 1 module de chirurgie de l'avant de niveau I+ et 3 unités d'hélicoptères, dont 1 unité d'hélicoptères d'attaque. La capacité d'appui aérien rapproché de la MINUSCA a été limitée aux évacuations sanitaires primaires et à la reconnaissance (renseignement, surveillance et reconnaissance) après qu'un hélicoptère d'attaque s'est écrasé en septembre ; trois autres hélicoptères militaires attendent réparation.

### **Composante Police**

71. Au 1<sup>er</sup> octobre, les effectifs de police de la MINUSCA s'élevaient à 2 048 personnes (11 % de femmes), dont 398 policiers hors unités constituées et 1 670 membres déployés dans 11 unités de police constituées et 2 unités d'appui de la police, pour un effectif total autorisé de 2 080 personnes. Deux unités d'appui de la police et six unités de police constituées opèrent à Bangui dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe ; des unités de police constituées sont déployées à Bambari, Bouar, Bria et Kaga Bandoro.

### **Personnel civil**

72. Au 1<sup>er</sup> octobre, la MINUSCA comptait 1 389 membres du personnel civil (25 % de femmes), dont 204 Volontaires des Nations Unies, soit 89 % du nombre de postes autorisés (1 558).

### **Accord sur le statut des forces**

73. Depuis juin, la MINUSCA et le Gouvernement ont résolu le problème de quatre violations de l'Accord sur le statut des forces, qui restait en suspens. En mai, la

MINUSCA et le Gouvernement camerounais sont parvenus à un accord concernant la ligne de ravitaillement de Douala à Bangui, dans le prolongement de l'accord sur le statut de la Mission ; les problèmes relatifs à la facturation des escortes de la MINUSCA assurées par du personnel camerounais en tenue ont notamment été traités.

### **Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies**

74. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> octobre, 98 incidents concernant la sécurité du personnel des Nations Unies ont été enregistrés : 7 personnes ont été blessées dans des agressions armées et il y a eu 20 blessés dans des accidents de la route, ce qui représente une baisse par rapport à la même période de 2018. Sept membres du personnel sont morts des suites d'une maladie ou d'un accident, dont les quatre victimes de l'accident d'hélicoptère, au sacrifice desquelles nous rendons hommage. L'ONU a été 22 fois l'objet d'agressions armées ; les organisations non gouvernementales ont été visées 35 fois. Les déplacements ont été restreints dans certains endroits, notamment certaines zones de Bangui, en raison des risques en matière de sécurité.

75. La MINUSCA a continué d'aider les autorités judiciaires nationales à enquêter sur les crimes perpétrés contre les soldats de la paix, qui ont fait, notamment, 30 morts, et à poursuivre les auteurs. Les enquêtes judiciaires engagées sur les attentats commis en 2017 à Yongofongo et Bangassou ont été menées à bien ; les affaires sont maintenant en instance de jugement. Les enquêtes judiciaires se poursuivent dans deux autres affaires, et une autre a été ouverte pour le meurtre, en octobre, d'un membre du personnel national.

### **Manquements graves, notamment faits d'exploitation et atteintes sexuelles**

76. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août, quatre allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles mettant en cause du personnel militaire ont été signalées ; l'une concernerait un fait intervenu en 2019 et les autres, des faits intervenus les années précédentes. Au total, 16 allégations ont été enregistrées en 2019, dont 2 ont été jugées sans fondement, 1 a été corroborée et 13 font toujours l'objet d'une enquête. En 2018, 20 allégations ont été comptabilisées, contre 19 en 2017 et 52 en 2016. Toujours entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 août, deux allégations faisant état d'autres types de manquements graves de la part de membres du personnel en tenue ont également été reçues ; elles font actuellement l'objet d'une enquête.

77. Malgré quelques progrès, ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles continue de se heurter à des difficultés, notamment aux niveaux suivants : les structures de commandement et de contrôle de certains contingents (même si quelques commandants ont été remplacés) ; le manque d'accessibilité et de communication, dans certains endroits ; la durée des enquêtes effectuées par les États Membres ; la pauvreté généralisée de la population, qui en accroît la vulnérabilité. Pour relever ces défis, la MINUSCA a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie en trois volets axée sur la prévention, la répression et la réparation. Tous les membres du personnel civil et du personnel en tenue reçoivent des cours d'initiation au moment de leur déploiement. En juillet, un plan global de gestion des risques a été adopté, à la suite duquel des mesures d'atténuation des risques ont été mises en place dans les camps de la MINUSCA situés dans des zones à haut risque (amélioration de l'éclairage et du clôturage des camps, amélioration des conditions de vie du personnel militaire et, le cas échéant, construction de points d'eau).

78. La Mission a maintenu le contact avec les populations locales au moyen de campagnes publiques et de sa ligne d'assistance téléphonique gratuite, et mis sur pied 24 mécanismes de dépôt de plaintes au niveau local dont le personnel est composé de

membres de la population dûment formés, dont des femmes. Ces efforts ont permis l'enregistrement rapide des allégations de faute portées contre toutes les catégories de personnel. Le protocole d'échange d'informations arrêté en 2018 entre la Mission et la communauté humanitaire a permis d'accélérer la réception et l'analyse des allégations, en particulier par l'intermédiaire de l'UNICEF et du Fonds des Nations Unies pour la population, afin de mieux coordonner le soutien aux victimes. L'accent a également été mis sur les victimes dans la formation du personnel, y compris les enquêteurs nationaux des contingents militaires.

### **Questions relatives à l'appui**

79. La MINUSCA a poursuivi ses efforts pour réduire son empreinte écologique. Elle a installé des robinets et des systèmes de chasse d'eau économes en eau dans les blocs sanitaires. L'eau recyclée par les stations modulaires de traitement des eaux usées est utilisée lorsqu'il n'est pas nécessaire de disposer d'eau potable, les systèmes de contrôle de la consommation d'eau sont renforcés et des équipements sont en cours d'acquisition pour la collecte des eaux de pluie dans des zones comme Bouar et Obo où l'eau est rare. La séparation des déchets solides à la source a été mise en place au quartier général de la Mission et à la base de soutien logistique de Bangui pour réduire la quantité de déchets mis en décharge. Un projet pilote concernant les déchets biodégradables sera reproduit dans les bureaux hors Siège.

### **Action pour le maintien de la paix et l'optimisation des performances**

80. La MINUSCA a gagné en efficacité, comme cela était préconisé dans mon initiative Action pour le maintien de la paix, en vue de promouvoir des solutions politiques durables et d'accroître l'impact politique du maintien de la paix. Les partenariats stratégiques de l'ONU, en particulier avec l'Union africaine, la CEEAC, l'Union européenne et d'autres partenaires, ainsi que son action énergique sur le plan politique ont donné des résultats concrets dans le sens du processus politique et de la mise en œuvre de l'accord de paix. La Mission déploie également d'importants efforts pour recruter davantage de femmes. La MINUSCA a poursuivi ses efforts pour réduire le nombre de morts parmi les soldats de la paix. La Force a fermé deux bases d'opérations temporaires dans le centre pour des raisons de gestion des risques, même si cette fermeture risque de nuire aux tâches de protection. Un processus raccourci d'évacuation sanitaire primaire, lancé en août, a permis de réduire le temps de décision quand une évacuation s'impose.

81. La Force et la police ont mis en place des mécanismes de suivi et d'amélioration des résultats, notamment en matière de déontologie et de discipline. La Force de la MINUSCA a évalué sept pays fournissant des contingents ou des effectifs de police depuis mai, en se concentrant sur la compréhension du mandat, le commandement et le contrôle, la formation et la discipline, le soutien logistique et la santé ainsi que la volonté et la capacité de protéger les civils. Tous les résultats ont indiqué un fonctionnement satisfaisant des unités, conforme aux normes requises pour assurer la robustesse des opérations et la protection des civils. Après les violences commises à Alindao en novembre 2018, 300 membres du personnel du pays fournisseur concerné ont été rapatriés. La formation de l'unité réduite restante et ses moyens ont fait l'objet d'une évaluation supplémentaire, et celle-ci a été affectée à une nouvelle zone d'opérations.

82. La MINUSCA a pris des mesures pour améliorer la mobilité, bien que des capacités supplémentaires soient nécessaires, notamment des moyens aériens. L'état des besoins par unité pour les bataillons d'infanterie a été revu pour que soient intégrées deux compagnies mécanisées à des fins de protection et de mobilité. Un groupe de réaction rapide déployé à Birao a contribué à réduire au minimum les pertes

civiles, tandis qu'une unité de police constituée a été déployée dans l'ouest pour protéger les personnes déplacées. La Mission a continué de déployer temporairement des équipes civiles et de police pour prévenir la violence, comme à Alindao.

83. La MINUSCA a intensifié la mise en œuvre du système complet d'évaluation de la performance, qui a permis d'améliorer l'évaluation des résultats, notamment en élaborant un cadre de résultats à l'échelle de la Mission et des outils de suivi visant à évaluer l'extension de l'autorité de l'État et la mise en œuvre de l'Accord.

## **XI. Considérations financières**

84. Dans sa résolution [73/312](#) du 3 juillet 2019, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 910,1 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020. Au 4 octobre 2019, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 240 millions de dollars. Le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait à cette date 3 736,8 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2019, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2019, conformément à l'échéancier trimestriel.

## **XII. Observations et recommandations**

85. L'année écoulée a été marquée par d'importants changements, dont le plus visible a été la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui s'est déjà traduit par une amélioration de la situation, en permettant une diminution des incidents et des violations des droits de l'homme liés au conflit.

86. Je tiens à souligner que l'Accord demeure la seule issue viable vers une paix durable dans un pays dont la population a été traumatisée par un conflit violent prolongé. Les Centrafricains doivent saisir cette occasion. Parallèlement, le processus de paix doit se poursuivre, notamment dans le cadre d'un dialogue au niveau local et d'un travail avec les populations, pour que personne ne soit laissé de côté. J'appelle le Gouvernement à veiller à cette inclusivité pour que les résultats bénéfiques de l'Accord profitent à l'ensemble de la population. J'espère que les femmes prendront une part encore plus importante à ce processus, afin d'en renforcer la crédibilité et l'efficacité.

87. Je me félicite de l'engagement constructif de la plupart des signataires dans le sens de la paix tant attendue, et du rôle actif joué en amont par les garants et les facilitateurs du processus. Je trouve encourageants les progrès réguliers accomplis, même si je suis préoccupé par les informations faisant état de retards pris dans l'application de certaines des dispositions essentielles sur les plans politique et de la sécurité, ainsi que de graves violations de l'accord de cessation des hostilités. Tous les signataires doivent être tenus responsables de l'application de l'Accord de bonne foi et dans les délais, aussi bien que ceux qui ne l'ont pas signé et font obstruction à son application. La MINUSCA continuera de recourir à tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, notamment pour permettre l'exécution de l'Accord et la protection des civils.

88. Tous les groupes armés signataires doivent immédiatement mettre fin aux hostilités et à la violence contre les civils, les agents humanitaires, les soldats de la



paix et les représentants de l'État. Si de nombreux civils ont pu grâce à l'Accord connaître un certain répit au milieu des ravages causés par les attaques incessantes, le niveau de violence reste préoccupant, à l'égard en particulier des plus vulnérables, à commencer par les femmes et les enfants. Les attaques perpétrées contre ceux qui travaillent au service de la paix dans le pays et apportent une aide vitale sont inadmissibles.

89. Les heurts violents qui ont opposé à Birao, zone jusque-là stable du pays, des groupes armés signataires sont inacceptables, tout comme les actes de violence extrême commis contre des civils à Paoua. Ces incidents causent la mort de nombreuses personnes et sapent la confiance que met la population dans l'Accord. Je me félicite de la réponse énergique qu'a adoptée la MINUSCA face à cette violence afin de protéger les civils et de faire en sorte que les auteurs de crimes violents commis contre la population répondent de leurs actes. J'engage tous les Centrafricains à régler leurs différends pacifiquement et par des voies légales, notamment les mécanismes de suivi et de règlement des différends prévus par l'Accord aux niveaux national et local. Je me réjouis des efforts déployés pour maintenir le dialogue avec la population afin de prévenir les conflits et d'encourager de nouvelles initiatives, notamment de la part des femmes, visant à prévenir les conflits.

90. Il est essentiel, pour le succès de l'Accord, que la population le fasse sien. Je me réjouis des efforts que déploient le Gouvernement et ses partenaires pour qu'il soit bien compris dans tous les secteurs de la population. Il faut intensifier ces efforts, et les accompagner d'initiatives en faveur du dialogue et du renforcement de la confiance afin de surmonter le scepticisme du public par rapport aux concessions faites aux groupes armés. Ce travail auprès de la population n'aura de résonance que si les violations cessent et tous les signataires respectent leurs engagements. J'encourage les autorités nationales à progresser dans les réformes politiques, concernant en particulier les lois relatives à la décentralisation, le statut des anciens présidents et les partis politiques, qui revêtent une urgence renouvelée dans la période électorale qui a déjà commencé.

91. J'accueille avec satisfaction les progrès encourageants constatés sur le plan humanitaire. La multiplication des retours et l'amélioration de l'accès, qui reste cependant limité, aux populations démontrent que nous sommes sur la bonne voie. Trop de Centrafricains, toutefois, continuent d'être exposés aux déplacements et aux privations.

92. La paix ne saurait être pérennisée tant que cette tendance ne s'inversera pas. J'apprécie le travail accompli par les acteurs humanitaires, qui continuent de fournir une aide vitale dans des conditions éprouvantes et dangereuses. Les pénuries de financements chroniques continuent de nuire à leur fonctionnement et les difficultés d'accès à la population, d'entraver leur travail. Je demande à la communauté internationale de renforcer considérablement son soutien afin de mettre fin à cette tragédie humaine et de contribuer d'urgence au plan d'aide humanitaire.

93. Il ne peut y avoir de paix durable en l'absence de progrès tangibles dans la vie des Centrafricains, qui ont des doléances légitimes au sujet de la marginalisation et de la négligence dont ont souffert par le passé de larges pans du pays. De nombreuses populations sont isolées et ont besoin d'importants travaux d'infrastructure et d'autres investissements pour avoir accès aux services de base. Je me félicite que le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix ait été prorogé jusqu'en 2023, avec l'aide de généreux donateurs. Ce sera l'occasion de faire profiter la population des dividendes de la paix en complétant l'Accord et en jetant les fondements d'une paix durable. Il faut que les acquis soient vraiment visibles en termes de développement, en particulier les initiatives en faveur du relèvement économique pour revitaliser les secteurs productifs et offrir à la population, tout particulièrement

les jeunes et les femmes, des moyens de subsistance et des débouchés professionnels. Je renouvelle mon appel au Gouvernement et à tous les partenaires pour qu'ils investissent dans des programmes de relèvement et de développement destinés à compléter et remplacer à terme l'aide humanitaire, en particulier dans les zones les plus reculées.

94. Je me réjouis des progrès importants, quoiqu'encore limités, qui ont été accomplis pour étendre dans tout le pays l'autorité de l'État. Celui-ci doit être présent partout sur le territoire national pour protéger la population et lui fournir des services, et pour accompagner les efforts des acteurs du développement. Il convient donc de remédier au problème des moyens limités qu'a l'État en dehors de Bangui, notamment dans le cadre de l'Accord et en tenant compte des élections à venir. Les fonctionnaires doivent se voir donner les moyens et le matériel nécessaires pour fournir leurs services, et les problèmes de gouvernance doivent être traités. Il faut faire bien davantage pour surmonter les obstacles qui s'opposent au déploiement supplémentaire de forces armées nationales et de forces de sécurité intérieure en dehors de Bangui, là où la protection des populations laisse le plus à désirer. Le Gouvernement doit être en mesure de s'acquitter de ses responsabilités souveraines de sécurisation du pays et de protection de la population civile.

95. Des mesures d'urgence doivent être prises pour pallier les retards accusés dans la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de mettre en place les mesures de sécurité provisoires prévues par l'Accord. Il reste indispensable de mettre rapidement en place les Unités spéciales mixtes de sécurité pour renforcer la confiance entre les parties signataires, en les encourageant à s'engager en faveur de l'Accord. Tous les membres des groupes armés participant à ces unités devront se plier au programme de désarmement et de démobilisation, et à la vérification de leurs antécédents en matière de droits de l'homme, mais il importe de conserver un équilibre entre les précautions qui s'imposent, d'une part, et le souci de pragmatisme et de souplesse d'autre part. Tout ceci est sans préjudice des processus de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement national, qui se poursuivront simultanément et en parallèle. Ces processus doivent être stratégiquement et techniquement coordonnés et synergiques.

96. Il y a lieu de se réjouir des progrès auxquels on continue d'assister depuis 2017 sur le plan des droits de l'homme. La population n'en continue pas moins de souffrir de bien des exactions. Je condamne vigoureusement tous ceux qui commettent des violations des droits de l'homme, notamment des violences fondées sur le genre et les autres exactions que subissent de façon disproportionnée les plus vulnérables. La vigilance est de rigueur, tout comme s'imposent des capacités suffisantes pour prévenir les menaces contre les civils et y répondre.

97. L'Accord fait le constat qu'il ne peut y avoir de paix durable sans justice et sans respect de l'état de droit. Le peuple centrafricain appelle depuis longtemps à la fin de l'impunité, et attend, à raison, que les auteurs de violations des droits de l'homme, d'exactions et d'infractions criminelles soient tenus d'en répondre. Le renforcement de la chaîne pénale fait partie intégrante de la généralisation de l'autorité de l'État. Je me félicite des efforts qui sont faits actuellement pour déployer des fonctionnaires de la justice dans tout le pays. J'engage les États Membres et autres partenaires à soutenir le secteur de la justice, notamment la Cour pénale spéciale. Je me réjouis également de la décision prise par cette dernière de connaître de l'affaire mettant en cause les personnes soupçonnées d'être les auteurs du massacre commis aux environs de Paoua. Il faut accélérer la mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, travailler avec les communautés concernées et mettre

l'accent sur les victimes. À cet égard, la Commission doit achever ses travaux en ne laissant personne de côté.

98. Les élections présidentielle, législatives et locales prévues pour 2020 et 2021 sont essentielles pour la consolidation de l'ordre démocratique et du processus de paix, et doivent être tenues dans les délais impartis conformément à la Constitution. Je demande à toutes les parties prenantes sur l'échiquier politique de poursuivre les objectifs qu'elles ambitionnent de façon constructive, pour que puisse se tenir un véritable dialogue autour de ce qu'envisagent les Centrafricains pour leur pays, sans remise en cause de l'Accord. Il importe de convenir rapidement d'un code de conduite pour les élections, qu'il faudrait aligner sur le plan d'action national pour la prévention des slogans incendiaires et des discours de haine.

99. Je me félicite du consensus obtenu sur le code électoral et invite les autorités nationales et les partis politiques à œuvrer activement pour que tous, au sein de la société, participent véritablement, y compris en se portant candidats. Il est de la responsabilité du Gouvernement et des institutions nationales de protéger le droit de vote de tous les citoyens, notamment des femmes, des jeunes, des personnes déplacées et de tous ceux qui pourraient rencontrer des obstacles pour prouver leur identité. Ces élections sont une occasion inappréciable de faire des progrès importants sur les questions relatives à la citoyenneté et à l'inclusion. Le système des Nations Unies, notamment la MINUSCA, continuera d'aider les parties prenantes en République centrafricaine à mettre en place les conditions propices au déroulement pacifique du processus électoral.

100. Les pays voisins ont un rôle essentiel à jouer dans la consolidation et la pérennisation de la paix, notamment comme facilitateurs de l'Accord, et dans la lutte contre les menaces transnationales qui continuent de compromettre la stabilité de la République centrafricaine. J'appelle les pays de la région à utiliser toutes les ressources dont ils disposent pour appuyer activement le processus de paix. Je me félicite à cet égard de la convocation, pour la première fois depuis 32 ans, de la commission mixte entre la République centrafricaine et la République du Congo, et de celle de la commission mixte entre la République centrafricaine et le Cameroun, qui s'est réunie au début de l'année. J'engage les pays concernés à respecter les accords conclus dans un esprit de bon voisinage. J'invite les autorités centrafricaines à poursuivre l'effort en cours pour nouer des partenariats avec les autres pays voisins, notamment dans le cadre de commissions mixtes bilatérales. J'appelle également les pays qui accueillent des réfugiés de Centrafrique à signer les accords voulus pour leur permettre de participer au processus électoral.

101. La présence de la MINUSCA et le robuste mandat qui lui a été confié sont d'une importance cruciale pour la stabilité du pays. La MINUSCA joue un rôle clef en aidant le peuple et le Gouvernement à consolider la paix dans leur pays. Je recommande, par conséquent, que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSCA pour une période d'une année, jusqu'au 15 novembre 2020, en maintenant l'effectif militaire et l'effectif de police autorisés au niveau actuel.

102. Je recommande au Conseil de sécurité de confier à la MINUSCA des services de sécurité et des fonctions d'appui opérationnel et logistique, pendant les élections, ainsi que de coordination de l'appui international, en plus de son mandat actuel de bons offices et d'assistance technique durant les élections, détaillé dans mon rapport du 15 octobre 2018 (S/2018/922). La MINUSCA aura besoin des ressources voulues pour accomplir ces tâches essentielles. Le concours de la Mission dans le domaine électoral ne suffira pas à lui seul pour aider les autorités nationales à organiser des élections crédibles et rapides. Je me félicite des promesses de financement qui ont déjà été faites et lance un appel aux partenaires afin qu'ils soutiennent généreusement

l'Autorité nationale des élections et versent des contributions au panier de fonds du PNUD.

103. Je recommande également un renforcement de l'appui politique, technique et opérationnel vigoureux qu'apporte la MINUSCA au processus de paix, à la mise en œuvre de l'Accord et à l'extension de l'autorité de l'État, sans conditions de nature à empêcher la Mission de rechercher des ressources à la mesure de ses tâches. Il conviendra de faire le nécessaire, notamment par des moyens aériens supplémentaires, dans la limite des effectifs autorisés, pour que la Force ait la mobilité et la souplesse nécessaires pour s'acquitter de son mandat renforcé et pour protéger les civils dans un contexte évolutif. Le rôle fédérateur et de coordination de la MINUSCA s'avérera encore plus important au cours de l'année à venir.

104. Je me félicite des solides partenariats stratégiques établis par l'ONU en République centrafricaine entre les partenaires internationaux, en particulier l'Union africaine et la CEEAC, dans le rôle, notamment, de garants de l'Accord, ainsi que les autres facilitateurs et autres partenaires multilatéraux et bilatéraux importants, comme l'Union européenne. Ces partenariats stratégiques et opérationnels sont d'une importance cruciale pour faire collectivement évoluer les choses sur le terrain, dans l'intérêt du peuple et du pays. J'appelle toutes les parties prenantes, de la communauté internationale et de la région, à poursuivre leur coordination et leur coopération dans la transparence et à maintenir l'attention et l'appui de la communauté internationale sur les efforts de paix et de relèvement.

105. Pour terminer, je tiens à remercier mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, Mankeur Ndiaye, de la manière dont il a mené les opérations. Je tiens également à exprimer ma sincère gratitude à tous les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents militaires et d'effectifs de police, aux pays donateurs, aux organisations régionales et multilatérales, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour leur soutien inestimable. Je tiens à rendre un hommage particulier à l'Union africaine et à la CEEAC, dont le rôle est essentiel, notamment en tant que garantes de l'Accord, ainsi qu'à la région, dans son rôle crucial de facilitation, en les engageant à poursuivre leur engagement énergique dans l'objectif d'une paix durable en République centrafricaine.

## Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies  
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs  
militaires et de police au 1<sup>er</sup> octobre 2019**

Pays	Composante militaire			Total	Composante Police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Membres des contingents		Unités de police constituées	Police civile
Argentine	–	2	–	2		
Bangladesh	10	18	998	1 026		
Bénin	3	5	–	8		23
Bhoutan	2	2	–	4		
Bolivie (État plurinational de)	3	2	–	5		
Brésil	3	6	–	9		
Burkina Faso	–	1	–	1		38
Burundi	7	13	747	767		
Cambodge	6	6	200	212		
Cameroun	3	7	747	757	280	28
Colombie	2	–	–	2		
Congo	5	10	–	15	137	3
Côte d'Ivoire	–	3	–	3		45
Djibouti	–	–	–	–		5
Égypte	9	19	986	1 014	140	3
Espagne	–	–	–	–		4
États-Unis d'Amérique	–	8	–	8		
Fédération de Russie	2	7	–	9		
France	–	9	–	9		6
Gabon	–	3	450	453		
Gambie	3	3	–	6		7
Ghana	5	11	–	16		7
Guatemala	2	2	–	4		
Guinée	–	–	–	–		18
Indonésie	6	8	200	214	140	6
Jordanie	3	7	–	10	–	17
Kenya	8	7	–	15		
Madagascar	–	–	–	–		1
Mali	–	–	–	–		25
Maroc	2	12	750	764		
Mauritanie	5	8	450	463	277	
Mexique	–	1	–	1		
Moldova (République de)	3	2	–	5		
Népal	5	14	720	739		
Niger	3	7	–	10		33
Nigéria	–	2	–	2		

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante Police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Membres des contingents</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Oman	–	–	–	–		
Pakistan	12	28	1 213	1 253		
Paraguay	2	1	–	3		
Pérou	7	8	202	217		
Philippines	2	–	–	2		
Portugal	–	8	180	188		9
République tchèque	3	–	–	3		
République-Unie de Tanzanie	–	7	435	442		
Roumanie	–	–	–	–		10
Rwanda	9	18	1 360	1 387	416	22
Sénégal	–	12	100	112	280	36
Serbie	2	3	71	76		
Sierra Leone	2	1	–	3		
Sri Lanka	5	2	109	116		
Suède	–	–	–	–		4
Togo	4	7	–	11		18
Tunisie	2	–	–	2		30
Uruguay	–	3	–	3		
Viet Nam	1	4	–	5		
Zambie	8	14	909	931		
Zimbabwe	2	–	–	2		
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>321</b>	<b>10 827</b>	<b>11 309</b>	<b>1 670</b>	<b>398</b>

# Annexe II

## Carte



Map No. 4522 Rev. 16 UNITED NATIONS  
October 2019 (Colour)

Office of Information and Communications Technology  
Geospatial Information Section